

L'UNI vous informe

Le Vrai / Faux de la loi LRU

Les présidents d'université pourront augmenter les frais d'inscription

✓ FAUX

- Les frais d'inscriptions demeurent fixés par décret par le ministre tous les ans.
- Le recteur d'académie est chargé de contrôler la légalité des frais d'inscriptions.

La LRU généralise la sélection

✓ FAUX

- Il n'y a pas de sélection inscrite dans le texte de la loi. L'orientation active vise simplement à informer les bacheliers sur leurs chances de réussite dans chaque filière. C'est toujours le futur étudiant, qui décide lui-même en dernier ressort de son inscription.
- Le baccalauréat reste le seul critère de sélection.

L'Etat se désengage financièrement

✓ FAUX

Augmentation de 50 % du budget de l'enseignement supérieur sur 5 ans pour passer à terme de 10 à 15 milliards d'euros. Pour 2008, l'Etat investit déjà 1,8 milliards d'euros de plus.

L'insertion professionnelle des jeunes diplômés sera facilitée

✓ VRAI

- Les universités doivent désormais préparer les jeunes diplômés à leur insertion professionnelle. C'était l'une des demandes de l'UNI.
- La création d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle, offre ainsi les conditions d'une réelle préparation à la vie active, en étant chargé d'un suivi des stages.

La nouvelle gouvernance implique la marchandisation des facts

✓ FAUX

- Des fondations pourront être créées pour diversifier les ressources et renforcer les relations des universités avec leur environnement économique. Elles seront administrées majoritairement par des professeurs d'université qui assureront la répartition des crédits au sein de toute l'université. Il n'y a donc aucun risque de voir une entreprise financer un diplôme plutôt qu'un autre.
- Les présidents d'université seront toujours issus du corps des enseignants ou assimilés.
- Le ministère va renforcer les conditions d'évaluation des filières et diplômes avec un cahier des charges national plus précis.